

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIFFUSION DE LA RECHERCHE ÉTUDIANTE POUR LES PROGRAMMES DE DOCTORAT ET DE MAÎTRISE AVEC CHEMINEMENT RECHERCHE

L'objectif de ce programme facultaire est d'appuyer les efforts des personnes étudiantes à la maîtrise avec cheminement recherche et au doctorat en matière de diffusion scientifique en les soutenant financièrement dans leur démarche de publication et de présentation de leurs recherches en conférence, congrès ou colloque.

Selon les disponibilités financières, le vice-décanat à la recherche de l'École de gestion peut octroyer une aide maximale de 5 000 \$* au doctorat et de 1 000 \$* à la maîtrise pour toute la durée des études afin de couvrir des dépenses admissibles liées à 1) la **participation à titre de présentatrice ou présentateur à un événement à caractère scientifique** (congrès, conférence ou colloque savant); 2) la **publication d'un article scientifique révisé par les pairs**;

Montant maximum*	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 000 \$ pour toute la durée des études au doctorat; ▪ 1 000 \$ pour toute la durée des études à la maîtrise avec cheminement recherche.
Activités financées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à un événement scientifique (conférence, congrès ou colloque) à titre de présentatrice ou présentateur principal(e); ▪ Publication d'un article dans une revue scientifique évaluée par les pairs.
Date limite	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'y a pas de date limite. Les demandes peuvent être déposées en tout temps durant l'année; ▪ Le formulaire doit obligatoirement être transmis au moins 20 jours ouvrables AVANT la tenue de l'activité ou la soumission à la revue.
Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être inscrit(e) et actif(-ve) dans un programme de doctorat ou de maîtrise avec cheminement recherche à l'École de gestion au moment de soumettre la demande; ▪ Avoir complété au plus 18 trimestres d'études au doctorat ou 9 trimestres d'études à la maîtrise; ▪ Être première autrice ou premier auteur de l'article ou présentatrice ou présentateur principal(e) de la communication qui fait l'objet de la demande; ▪ L'avenue de diffusion est scientifique et fait l'objet d'une évaluation par les pairs (article) ou d'une sélection par un comité scientifique (conférences, congrès et colloques); ▪ Ne pas avoir déjà bénéficié de ce programme pour un montant supérieur à 5 000 \$ au doctorat ou 1 000 \$ à la maîtrise durant vos études. Il n'y a pas de nombre maximal de demandes; ▪ La demande doit être reçue au moins 20 jours ouvrables AVANT la tenue de l'activité scientifique ou la soumission de l'article à la revue.

Dépenses admissibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'inscription à la conférence/congrès/colloque; <ul style="list-style-type: none"> ○ Frais d'adhésion à une association (<i>membership</i>), si nécessaire, pour bénéficier d'un tarif plus avantageux (seulement dans le cas des conférences/congrès ou colloques); ▪ Frais de transport : avion, train, autobus, navette, taxi, voiture personnelle, etc.; ▪ Frais d'hébergement (hôtel, chambre, hébergement chez une personne); ▪ Frais de soumission d'article à une revue scientifique; ▪ Frais de traduction ou de révision avant la soumission d'un article à la revue.
Dépenses non admissibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Per diem de repas; ▪ Frais de visas; ▪ Autres dépenses non mentionnées dans les dépenses admissibles.
Remplir une demande	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le formulaire rempli doit être transmis à vdr.eg@USherbrooke.ca le plus tôt possible avant l'événement scientifique ou la soumission à la revue (au minimum 20 jours ouvrables). <ul style="list-style-type: none"> ○ Vous devez joindre un courriel de votre direction de recherche qui confirme son accord à votre demande. ▪ Prévoir un délai d'environ 10 jours ouvrables pour le traitement de la demande et la réception d'une réponse officielle; ▪ Les demandes reçues après la tenue de l'activité seront refusées.

* Ce montant maximal sera ajusté pour personnes étudiantes ayant déjà bénéficié de l'ancien *Programme de valorisation des travaux étudiants* (PVTÉ) par le passé.

Attribution des montants

Le vice-décanat à la recherche évalue les demandes et fixe les montants qui sont octroyés, en fonction des disponibilités budgétaires. La décision est communiquée par écrit aux personnes étudiantes. L'évaluation se fait selon les critères suivants : 1) l'avenue de diffusion est scientifique et fait l'objet d'une évaluation par les pairs (article) ou d'une sélection par un comité scientifique (conférences, congrès et colloques); 2) la personne étudiante progresse selon les attentes dans son programme (selon le cheminement-type et dans le respect du *Règlement des études*).

Report des montants inutilisés à la maîtrise

Les personnes étudiantes inscrites dans un programme de maîtrise de type recherche à l'École de gestion qui choisiraient de s'inscrire dans un programme de doctorat à l'École de gestion après l'obtention de leur diplôme ont la possibilité de reporter les montants inutilisés pendant leur maîtrise afin bonifier leur montant maximal au doctorat.

Questions

Pour toute question en lien avec ce programme, écrivez-nous à vdr.eg@USherbrooke.ca.